



RCS : BAYONNE

Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00309

Numéro SIREN : 801 288 564

Nom ou dénomination : CAP AVENIR CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2017 sous le numéro de dépôt 4195

**CAP AVENIR CONSEIL**  
**Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : 15 rue de la Tillole**  
**64100 BAYONNE**  
**801 288 564 RCS BAYONNE**

Monsieur Pierre ARANGOITS,  
Agissant en sa qualité de Président de la société CAP AVENIR CONSEIL,

CERTIFIE ET ATTESTE qu'une erreur de plume s'est glissée dans la rédaction de la CINQUIEME RESOLUTION du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 28 avril 2017, ayant désigné des commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

Monsieur Yannick LOUSTAUNAU a été désigné commissaire aux comptes titulaire et non commissaire aux comptes suppléant comme indiqué à tort dans le procès-verbal susvisé.

Monsieur Stéphane D'OLIVEIRA a été désigné commissaire aux comptes suppléant et non commissaire aux comptes titulaire comme indiqué à tort dans le procès-verbal susvisé.

La rédaction exacte de la cinquième résolution votée à l'unanimité par les associés le 28 avril 2017 est en conséquence la suivante :

***CINQUIEME RESOLUTION***

*L'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société contrôle désormais, au sens des II et III de l'article L. 233-16 du Code de commerce, une autre société, la société BAB AUDIT SARL, et qu'elle est tenue de désigner un Commissaire aux Comptes titulaire et un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :*

*- **Monsieur Yannick LOUSTAUNAU**, 10 rue du Général de Gaulle – 33450 IZON en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,*

*- **Monsieur Stéphane D'OLIVEIRA**, 159 avenue de la Marne – 33700 MERIGNAC, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,*

*pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

A ANGLET, le 22 août 2017  
Le Président  
Pierre ARANGOITS

